



La Tremblade le 24 juillet 1997

Station de La Tremblade

Ronce les Bains - BP 133 - 17390 La Tremblade
Tél. 05 46 36 98 36 - Fax 05 46 36 37 51

Monsieur le Directeur de l'UNIMA
17026 LA ROCHELLE CEDEX

N/REF : DEL/LT//DM/97-037
Affaire Suivie par D. Masson

Objet : Projet d'aménagement de la Seudre en amont de Saujon et du Canal de Dercie.

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre demande et après consultation de l'étude d'impact qui nous a été communiquée, j'ai l'honneur de vous faire part des remarques et recommandations suivantes :

Sur l'état des lieux :

- Les pertes karstiques sur 10 km de cours en période d'étiage évidemment inévitables (sauf à bétonner cette partie) concourent déjà au faible débit d'étiage (au moins un tiers de la surface du bassin versant qui ne sert plus à l'aval). A ceci s'ajoute la forte augmentation des cultures et notamment des surfaces irriguées : + 545 % (p. 8). Les prélèvements d'eau d'irrigation sont quatre fois plus importants que ceux nécessaires à l'eau potable, le tout atteignant 10 millions de m³ par an sur l'ensemble du bassin versant.

- Parallèlement, on note depuis quelques années que la reproduction des huîtres en Seudre, une des zones traditionnelles de captage, est de plus en plus difficile. L'une des explications possibles est le manque d'eau douce dans la partie maritime de Seudre.

- D'un autre côté, la disparition des haies du fait du remembrement (p. 8) et la diminution ou la dégradation de la ripisylve (p. 12) font qu'il n'y a pas ou peu de zone tampon pour les ruissellements. Deux conséquences en découlent :

- l'arrivée plus rapide des crues vers l'aval
- la dégradation des berges qui augmente la turbidité du cours d'eau et la possibilité de transport vers l'aval des produits phytosanitaires par voie particulaire.

Sur les conséquences des aménagements projetés :

Les seules qui nous concernent sont évidemment celles qui ont des effets sur les activités de la Seudre maritime.

En période d'étiage : Il paraît indispensable de maintenir un certain débit d'eau douce vers l'aval sans lequel l'écosystème marin est perturbé.

En période de crue : Toutes les opérations décrites vont certes améliorer l'écoulement mais on peut s'attendre de ce fait à une augmentation des débits d'au moins 20 % quel que soit l'émissaire par lequel l'eau douce arrive dans la partie marine (cf. notamment p. 29) ainsi qu'une arrivée plus brutale. Si l'on peut comprendre le désir d'éviter les ennoissements de terres cultivées et à fortiori de zones habitées, il faut aussi admettre que des arrivées brutales portent préjudice à l'activité conchylicole en aval si les acteurs ne sont pas informés. Il est donc de la plus haute importance de faire circuler l'information sur les débits en temps réel. Il serait également intéressant d'utiliser la Vieille Seudre comme volume tampon si cela est possible.

En matière de recommandations :

- Pour améliorer la qualité des eaux il faut freiner les lessivages de terres agricoles et l'érosion des berges. Chaque fois que cela sera possible, il nous paraît indispensable de développer ou redévelopper la ripisylve.

- Les consignes de gestion des ouvrages doivent être communiquées aux acteurs de l'aval.

- Parmi les outils de gestion, la réunion annuelle d'une commission de suivi est quelque chose de tout à fait insuffisant au vu des crises passées. Il faut absolument institutionnaliser la transmission de l'information vers l'aval en temps réel : personnes nommément désignées communiquant par télécopie (et non par téléphone) méthode sûre et informations non contestables.

A cet effet il convient de mettre en place davantage d'outils de mesure du débit. Un débitmètre à Saint-André de Lidon, voilà qui est très insuffisant. Il faut en ajouter au moins un plus en aval, dont les informations soient accessibles en temps réel au responsable local pour qu'il puisse les communiquer.

Les observations touchant à la ripisylve à créer ou recréer ainsi que l'information à transmettre aux acteurs en aval s'appliquent évidemment (et à fortiori) au projet de modification du canal de Dercie.

Toutes ces recommandations devraient être reprises dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Seudre, qu'il convient de mettre en chantier le plus rapidement possible (c'est le plus urgent du département), notamment pour ce qui est de la formation de la commission locale de l'eau (CLE).

Nous nous tenons bien sûr à votre disposition pour toute précision supplémentaire et pour participer à d'éventuelles séances de travail sur le sujet.

Pour le Responsable du Laboratoire,
D. MASSON

Copies : Chrono

M. le Président de la SRC Marennes-Oléron

M. l'Administrateur des Affaires Maritimes, Chef du Quartier de Marennes